

CONFERENCE ATELIER HAIES

Rôle et fonctionnement des haies au niveau de la trame verte et bleue.

Seconde présentation

13 Février 2020

Maison de la Nature - MONTENACH

Mme Elisabeth Streit chargée de mission eau et agriculture à la CCB3F, précise que la seconde partie de cette réunion vise à présenter une seconde expérience d'une programmation mixte trame verte et bleue et agriculture mais cette fois à partir d'une approche portée par une collectivité publique, la Communauté de Communes Haut Chemin - Pays de Pange (CCHCPP).

Deux modalités d'intervention contenues dans le projet de la CCHCPP seront exposées :

-Tout d'abord, un projet communal et opérationnel alliant la mise en œuvre d'un volet Trame verte et bleue et un mode de dialogue entre la collectivité et les exploitants agricoles concernés. Il reviendra à M. Simon maire de Servigny-lès-Sainte-Barbe et premier vice-président de la CCHCPP de vous présenter ce projet.

-Puis, la démarche d'analyse et de connaissance de la trame verte et bleue communautaire conduite par la CCHCPP. C'est Mme Audrey Mougeot directrice de l'aménagement à la CCHCPP qui vous précisera la démarche suivie.

❖ Intervention de M. SIMON,

Maire de Servigny lès Sainte Barbe (commune de 466 habitants) et 1^{er} Vice-Président à la Communauté de Communes Haut Chemin Pays de PANGE

En 2017, M. Simon indique que la commune de Servigny-lès-Sainte-Barbe a répondu à l'appel à manifestation Trame Verte et Bleue organisé par le conseil régional Grand Est, la DREAL Grand Est et les Agences de l'Eau notamment l'Agence de l'Eau Rhin Meuse (AERM). Sa candidature a été retenue. Le projet présenté est un projet pilote s'intégrant dans le projet de trame verte et bleue de la CCHCPP. Il a pour objectif, la réouverture d'un ruisseau en partie canalisé et le développement de nouveaux éléments de la trame verte locale (haies, vergers, jardins) autour de ce ruisseau. L'enjeu était aussi de tester les pratiques et les usages des acteurs locaux.



Ce projet communal se situe par ailleurs à l'interface entre différents champs d'intervention des politiques publiques locales, la pérennité de l'habitat existant sur le secteur, une meilleure gestion des eaux pluviales et le maintien de l'activité agricole. Ces enjeux multiples situés à l'interface des interventions des acteurs publics et privés ont amené à proposer un nouveau mode de faire. C'est pourquoi le principe de la co-construction du programme a été choisi du diagnostic à la phase de mise en œuvre. Avec les agriculteurs, la commune poursuivait donc l'objectif d'initier un travail en commun visant à faire avec et grâce aux exploitants concernés, seule modalité opératoire permettant d'assurer notamment la pérennité des plantations de haies et du verger.

Cette ambition communale a trouvé un écho dans le programme d'intervention du syndicat des eaux vives des 3 Nied et notamment sur son volet gestion des eaux de ruissellement. En effet, les difficultés observées sur ce site résultent également des problèmes d'inondation survenant maintenant plus fréquemment sur des habitations situées également sur la commune de Servigny-Lès-Ste-Barbe. L'augmentation de la fréquence de ces événements météorologiques et le risque de leur répétition à l'avenir en raison des évolutions du climat ont donc amené les élus à positionner ce programme sectoriel dans la démarche communautaire sur la Trame Verte et Bleue. S'appuyer sur ce secteur pour tester les usages et les pratiques des acteurs du territoire nécessitait de dépasser le constat suivant, « l'agriculture a détruit ce secteur » et de proposer un point départ plus neutre et plus constructif : on constate la situation actuelle, on s'inscrit dans un objectif d'amélioration et on réalisera ensemble le programme.

C'est à travers ce mode de collaboration avec les exploitants agricoles que la question de la réouverture du ruisseau et de son accompagnement par une trame verte locale a été posée. Cette mesure nécessitait également de faire un bilan sur la « productivité des terres » situées au-dessus du ruisseau busé, les circulations nécessaires à l'exploitation du site et enfin les capacités offertes par le patrimoine foncier public de compenser. Sur ce dernier point, la mise en œuvre de ce programme partagée avec les exploitants a ainsi nécessité d'aborder la problématique foncière. Au final, la commune envisage de racheter le terrain nécessaire à la mise en œuvre du programme tout en cherchant à ne pas pénaliser l'exploitant.

Une fois ces questions préalables réglées, un aménagement paysager avec par ailleurs des essences adaptées aux évolutions climatiques a été finalisé autour de cet ancien ruisseau busé qui reprendra à terme sa place et son rôle environnemental dans le territoire. L'ensemble de ce programme est financé par les partenaires de cet appel à manifestation.

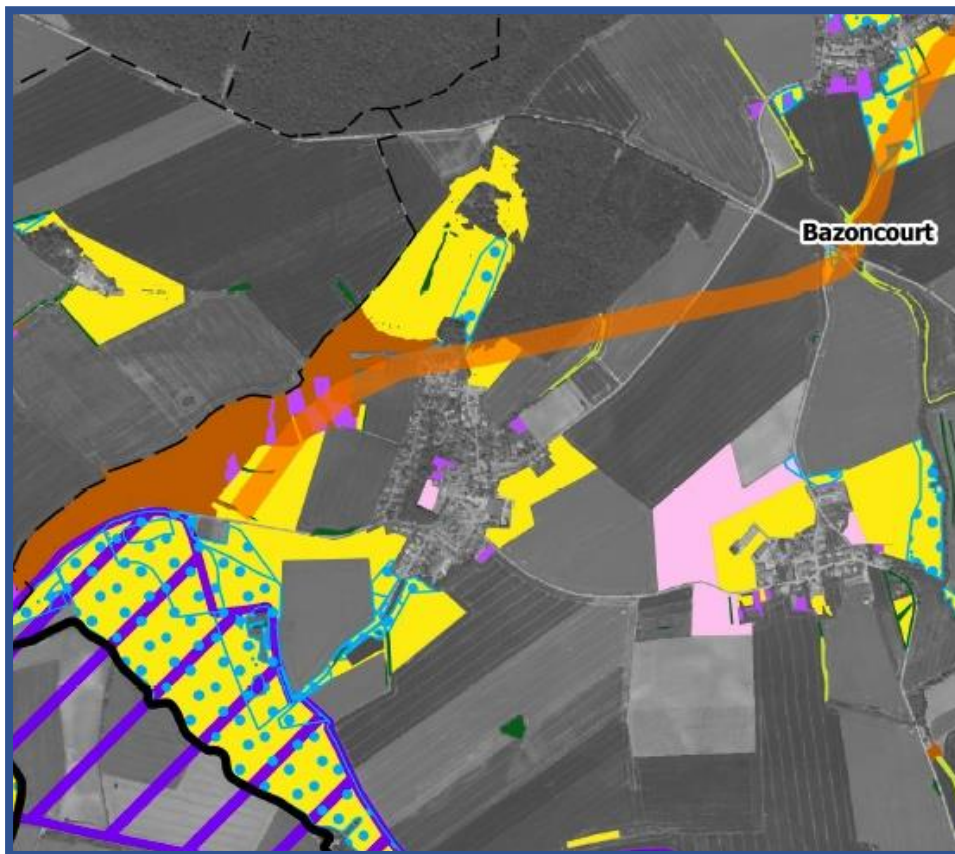
❖ *Intervention de Mme Mougeot*
Directrice de l'aménagement à la Communauté de Communes Haut Chemin Pays de
PANGE

Mme Mougeot directrice de l'aménagement à la CCHCPP précise que comme pour le projet exposé par M. Simon, la CCHCPP a présenté sa démarche en faveur de la biodiversité et de la Trame Verte et Bleue communautaire dans le cadre l'AMI Trame Verte et Bleue de 2017. Elle l'a déposé la même année que le projet proposé par le groupe Proj'Haies /chambre d'agriculture de Moselle et le lycée agricole de Courcelles-Chaussy.

Le point de départ de la démarche trame verte et bleue sur la communauté de communes est la volonté des élus de mener d'une part des actions sur l'environnement et la valorisation du cadre de vie et d'autre part un programme visant à mieux gérer les eaux de ruissellement et les coulées d'eaux boueuses en résultant. En effet en 2016, les élus de la CCHCPP font le constat que 14 communes sur 28 sont frappées plus régulièrement par des phénomènes incontrôlés de ruissellement des eaux pluviales se traduisant par des coulées de boues menaçant l'activité économique locale et des secteurs d'habitat. Pour répondre à cet enjeu, la CCHCPP lance une étude globale pour identifier précisément cette menace et ces causes et proposer des solutions techniques. Par ailleurs, deux communes de la CCHCPP s'étaient déjà lancées dans une approche de ce type notamment en lien avec des programmes de restauration de cours d'eau afin de lutter contre des inondations locales.

Cette phase d'études a permis de faire le lien entre le processus de gestion des eaux de ruissellement et sa traduction par des coulées de boues et des inondations et le lancement de politique locale nouvelle en rupture avec celles ayant prévalu depuis trente ans et comportant également un volet trame verte et bleue et biodiversité. Cette approche territoriale nouvelle croisant les politiques publiques locales s'inscrivait parfaitement quant à elle dans les compétences de la CCHCPP en matière d'aménagement du territoire, de mise en valeur de l'environnement de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations. Dans ces conditions et pour compléter la connaissance territoriale, la CCHCPP a lancé la réalisation d'une étude trame verte et bleue sur les 28 communes la composant. Le caractère transversal qui a fondé cette démarche TVB communautaire se retrouve dans le souci de pouvoir croiser les résultats de cette étude avec ceux des études ruissellement des eaux pluviales. Ainsi, maintenir et assurer les connexions entre les éléments de la trame verte et bleue tout en répondant aux enjeux d'une meilleure gestion des eaux pluviales a permis et permettra d'asseoir des programmes transversaux et multi-partenariaux.

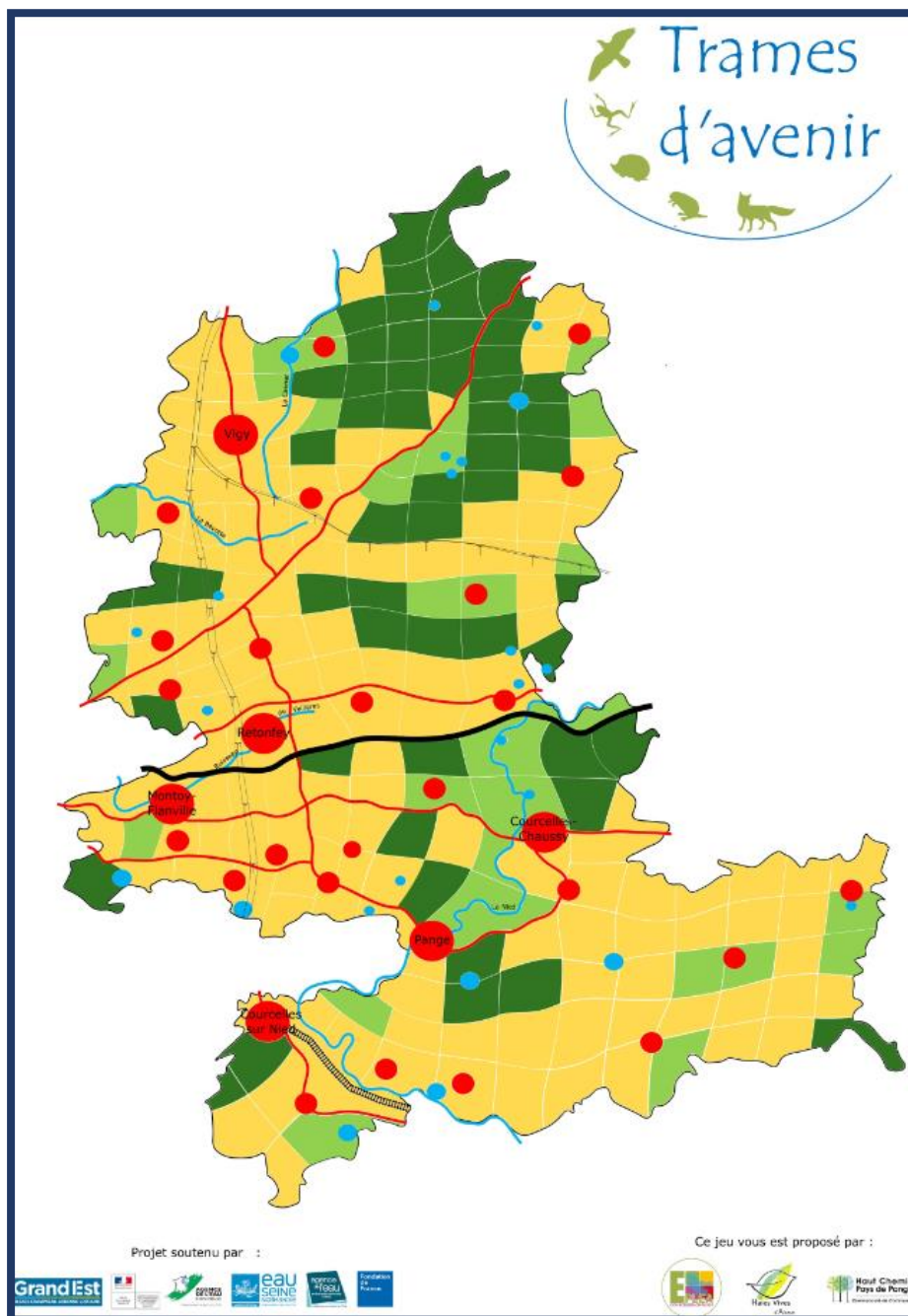
Cette volonté d'associer des partenaires locaux et institutionnels s'inscrit dans le cadre d'une démarche d'étude longue d'une durée de 18 mois. Ce temps d'analyse se justifie par le souhait de vouloir toucher l'ensemble des espèces sur plus d'une année. Débutée en décembre 2018, cette réflexion arrive à son terme aujourd'hui.



Le plan d’actions issu de l’étude TVB doit pouvoir s’appuyer sur des documents lisibles et clairs. La cartographie de la TVB à des échelles de préprogrammation est un des outils livrés par l’étude TVB pour faciliter le dialogue et donc la mise en œuvre avec les acteurs locaux. Ainsi matérialisés dans l’espace communautaire, les secteurs à relier et à connecter constituent la première marche à franchir pour commencer à informer, puis à se concerter et enfin pour réaliser. Sur cette orthophotographie, vous identifiez à la fois les prairies existantes en jaune et les espaces de connexions sur lesquels porteront une partie des échanges avec les exploitants agricoles et les gestionnaires de voiries. Ils sont signalés sous la forme d’axe de circulation de couleur orange. Pour chacun d’entre eux, des préconisations opératoires sont définies. Bien sûr, il ne s’agira pas de couvrir cet axe d’arbres ou de haies mais de repérer les espaces s’y prêtant le mieux afin de créer un axe de circulation en pas japonais. Puis, il appartiendra aux collectivités, la commune et la communauté de communes, d’affiner la réflexion pour établir le type d’action à promouvoir et à mettre en œuvre laquelle doit par ailleurs tenir compte des contraintes locales (propriété foncière, présence d’infrastructures de déplacements et de réseaux agricoles de type drain...). L’enjeu est de construire à chaque reprise une démarche gagnant – gagnant avec les acteurs locaux.

L’inscription de la trame verte et bleue dans « l’imaginaire communautaire » passe aussi par des actions de sensibilisation et de coordination :

- Pour les premières, un jeu de plateau prenant pour cadre le territoire communautaire a été créé. Il est destiné d’abord aux élèves des écoles primaires du territoire et dans un second temps aux collégiens et aux lycéens du lycée agricole. Dès à présent, 500 élèves ont déjà été mobilisés et ont pu être sensibilisés aux enjeux liés aux déplacements de la faune sur le territoire et aux leviers à mobiliser pour faciliter ces circulations naturelles.



- Pour les secondes, une coordination a été mise en place entre les trois partenaires du programme notamment pour :
 - _ éviter les doublons,
 - _ optimiser les compétences
 - _ et profiter d'un regard pluriel sur des situations locales.

Cette coordination peut être par ailleurs mobilisée pour appuyer la mise en place des projets par exemple en appui des communes dans la définition et la mise en œuvre d'un projet. Enfin, c'est à la communauté de communes qu'il revient d'assurer la charge la coordination générale du programme trame verte et bleue.